

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/111 DU 23 MARS 2023 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS « ARMP »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/049 du 27 avril 2022 portant Modification du Décret n° 100/119 du 07 juillet 2008 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » ;

Vu le Décret n° 100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » :

Monsieur Jean Claude NDUWIMANA.

Article 2 : Est nommé Directeur chargé des Affaires Juridiques à l'ARMP :

Monsieur Eric NKURUNZIZA.

Article 3 : Est nommée Directeur chargé de la Formation à l'ARMP :

Madame Claudine MINANI.

Article 4 : Est nommée Directeur chargé des Statistiques à l'ARMP :

Madame Rosine MUNYANA.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 mars 2023

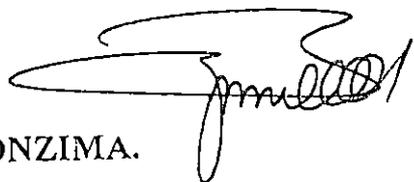
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Hon. Audace NIYONZIMA.